



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN) Les idées-forces de l'OIM

Avril 2006

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN), qui se tiendra lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, les 14 et 15 septembre 2006, constituera peut-être un tournant dans le débat mondial sur la migration.

Le présent document a pour but de soumettre quelques idées maîtresses et de suggérer des résultats concrets à atteindre.

Le fait migratoire doit être mieux intégré dans les politiques et les plans de développement.

L'idée fait de plus en plus son chemin selon laquelle les analyses d'impact des migrations devraient figurer dans la planification des projets de développement – à l'instar de ce qui est désormais universellement accepté et exigé lorsqu'il s'agit de l'environnement. Malheureusement, des recherches inappropriées et des données lacunaires – qui ne font souvent même pas la distinction entre les sexes – gênent le passage de la théorie à la pratique. Le DHN devrait fournir l'occasion de donner mandat pour procéder à des recherches plus poussées dans ce sens. Au niveau national, les participants au Dialogue pourraient demander que la migration fasse obligatoirement partie des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et qu'elle soit traitée dans les débats sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les pays ont besoin d'une politique migratoire et des capacités internes leur permettant de la mettre au point.

En dépit des progrès qui ont été accomplis ces dix dernières années, il est frappant de voir combien de pays n'ont pas de vraie politique migratoire ou ne disposent pas des mécanismes leur permettant d'élaborer une telle politique ("cohérence"). Le DHN devrait se traduire par la reconnaissance / acceptation du caractère intersectoriel de la migration et recommander en tant que "bonne pratique" la création de groupes de travail interministériels. Il devrait encourager séparément les organisations internationales à continuer de soutenir le renforcement de potentiel des gouvernements. Il devrait également en appeler au Groupe global sur la migration pour qu'il mette sur pied des initiatives collectives / complémentaires de renforcement de capacités là où la chose est possible.

Le monde de l'entreprise doit prendre part au débat sur la migration. Que ce soit dans les pays sources ou dans les pays d'accueil, le monde de l'entreprise joue un rôle critique dans l'économie de la migration – tout à la fois comme prestataire et consommateur de biens et de services. Pourtant, il ne participe habituellement pas au débat sur la question, notamment au niveau international. Le DHN devrait explicitement recommander un réel partenariat entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les entreprises du secteur privé et la société civile. Concrètement, le DHN pourrait recommander de procéder de cette façon d'abord au niveau régional, en mettant à contribution les processus consultatifs régionaux (PCR), lesquels seraient sans doute en mesure de conférer davantage de flexibilité à l'exploration des initiatives et des différents modèles possibles. À titre de "bonne pratique" dans ce domaine, l'OIM pourrait également prendre l'avis de son propre comité consultatif d'entreprises.

De meilleurs mécanismes doivent être mis en place pour assurer la concordance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre au plan mondial. Le marché du travail prend une dimension de plus en plus mondiale. Les migrations sont devenues un apport vital pour

l'amélioration du stock mondial de capital humain – grâce aux formules de migration temporaire de main-d'œuvre et à la migration circulaire, mais aussi aux transferts "virtuels" de compétences rendus possibles par les diasporas. Ces développements se sont accélérés à un rythme que n'ont pas pu suivre les mécanismes permettant de mesurer l'offre et la demande sur le marché mondial de la main-d'œuvre et de les mettre en concordance, pour inscrire les flux migratoires dans des régimes humains, sûrs et ordonnés et tirer tout le parti possible du potentiel de développement qu'offre la migration. Pour les travailleuses migrantes en particulier, il serait souhaitable de mettre en place des filières migratoires réglementées et plus flexibles afin de mieux les protéger contre les violations de leurs droits et les risques de traite. L'absence de telles filières dans la situation actuelle signifie souvent que le seul moyen qu'elles ont d'émigrer est de le faire par des voies illégales, ce qui a pour effet de les rendre encore plus vulnérables. Le DHN devrait reconnaître spécifiquement ces nouvelles réalités dans son document de résultats. Il devrait également en appeler aux gouvernements, aux organismes intergouvernementaux compétents, aux employeurs et aux syndicats pour qu'ils se réunissent en vue de constituer un nouveau partenariat dans le but de se pencher sur cette "entreprise incomplète de la mondialisation", le cas échéant en donnant leur aval à la création d'un mécanisme qui puisse s'en charger.

Le potentiel de développement des diasporas doit être exploré et renforcé. Une attention grandissante se porte sur le potentiel des diasporas en tant qu'agents incontournables du développement – et pas seulement du fait de leurs rapatriements de fonds, même si ceux-ci totalisent des montants énormes, pesant d'un poids tout à fait considérable dans l'économie de très nombreux pays de par le monde. Le DHN doit continuer d'appeler à un abaissement des coûts de transfert de fonds, mais il doit aller plus loin : il doit veiller à la bonne compréhension de la manière dont les politiques nationales influent sur les relations qu'entretiennent les diasporas avec les pays d'origine, et de ce qui peut motiver les diasporas à investir temps et argent dans les pays d'origine. Pour ce faire, le DHN devrait appeler les organisations internationales compétentes à étudier ces questions et à diffuser largement leurs conclusions.

Les consultations régionales sont un instrument clé de l'entente et de l'action au niveau international. Les processus consultatifs régionaux (PCR) sont bien connus pour avoir joué un rôle crucial dans la promotion du dialogue, de la compréhension mutuelle et – de plus en plus – de l'action concertée, face aux défis migratoires partagés des quelque dix dernières années. Si leur nature informelle et leur spécificité sont comprises et acceptées comme des aspects ayant contribué aux succès obtenus dans ce domaine sensible qu'est la migration, il serait possible de faire encore davantage pour favoriser le brassage d'idées et profiter au mieux des saines pratiques et des enseignements tirés en la matière. Le DHN devrait explicitement reconnaître la valeur des PCR et les encourager à s'interroger sur la manière dont ils pourraient s'épauler mutuellement et guider ceux qui voudraient suivre leur exemple, moyennant les aménagements qui s'imposent pour tenir compte des circonstances régionales. L'OIM a d'ores et déjà prévu sur son site Internet un "portail unique" d'information sur les PCR, et elle pourrait faire en sorte de susciter davantage d'interaction entre les PCR existants.

Une meilleure compréhension du droit de la migration sert les intérêts des Etats et des migrants. En 2004, l'OIM a entrepris la compilation et la diffusion d'informations sur cette masse importante de textes qui régissent le droit de la migration au plan international. Récemment, nous avons lancé notre base de données (voir www.iml.iom.int/section.do), et commencé à organiser des sessions de formation. Le DHN devrait encourager la poursuite de ces efforts, en appelant la communauté des donateurs à les appuyer, tout en invitant les Etats intéressés et les PCR à en tirer parti dans le contexte du développement de leurs capacités de gestion des migrations. Entre autres choses, cela contribuera à améliorer à la fois la connaissance et la compréhension des droits des migrants – et à ce que ceux-ci soient ainsi mieux traités.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet www.iom.int.